

Le 5 mai 2025

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **cinquième jour du mois de mai de l'an deux mille VINGT-CINQ**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

SONT PRÉSENTS : Madame Constance Ramacieri ainsi que Messieurs William Marsden, Brian Wharry et Andrew Phaneuf.

SONT ABSENTS : Madame Johanne Fradette et Monsieur Paul-Conrad Carignan.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Pierre Martineau, maire.

Le directeur-général et greffier-trésorier, Monsieur Sébastien Croteau, est également présent conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

1. Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Pierre Martineau, procède à l'ouverture de la séance, il est 19h01.

25-05-969

2. Adoption de l'ordre du jour

*Il est proposé par Constance Ramacieri
Appuyé par William Marsden
Il est résolu*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-05-970

3. Adoption des procès-verbaux

*Il est proposé par Constance Ramacieri
Appuyé par Andrew Phaneuf
Il est résolu*

QUE les procès-verbaux des séances du 7 et 17 avril soient adoptés tels que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

7. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

7.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

Le rapport des permis émis du mois d'avril dernier est déposé aux membres du conseil.

7.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière

Le rapport d'inspection forestière du mois d'avril est déposé aux membres du conseil.

8. ENVIRONNEMENT

25-05-971

8.1 Échantillonnage des tributaires

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une proposition de stations d'échantillonnage des tributaires;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'environnement recommande au conseil un maximum de 6 stations d'échantillonnage sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE l'inspecteur en environnement après consultation avec la MRC a convenu que l'échantillonnage de 4 stations suffirait pour cette année;

ATTENDU QUE ces échantillonnages sont localisés sur deux endroits dans le ruisseau Lemieux et à deux endroits dans le ruisseau Fitch;

ATTENDU QUE le coût total de ces échantillonnages est de 2 864\$ incluant le prélèvement du carbone organique total (cot) sur 2 des stations;

Il est proposé par Constance Ramacieri

Appuyé par Andrew Phaneuf

Il est résolu

QUE le conseil accepte d'échantillonner les quatre stations énumérées ci-dessus et autorise une dépense de 2 864\$ selon les tarifs proposés par la MRC;

QUE le montant des dépenses soit approprié à même le poste budgétaire 02 47000 951.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-05-972

8.2 Aide financière à la Société de conservation du Lac Lovering pour le projet de lutte au myriophylle à épis

ATTENDU QUE la Société de conservation du Lac Lovering a présenté une demande d'assistance financière dans le cadre de la poursuite de ses activités de lutte au myriophylle au Lac Lovering;

ATTENDU QUE le comité consultatif en environnement recommande au conseil d'être favorable à ce projet;

ATTENDU QU'un montant de 10 000\$ est demandé afin de contrôler le myriophylle à épis;

Il est proposé Brian Wharry

Appuyé par William Marsden

Il est résolu

QUE le conseil accorde un soutien financier de 10 000\$ pour le projet de lutte au myriophylle au Lac Lovering pour l'année 2025;

QUE la dépense soit attribuée au poste 02 47000 990.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-05-973

8.3 Octroi de mandat pour le rapport concernant la restriction de la navigation sur la Baie Fitch

ATTENDU QUE le conseil poursuit les démarches concernant la restriction dans la baie Fitch;

ATTENDU QUE le rapport demandé doit s'appuyer sur l'expertise d'un biologiste;

ATTENDU QUE l'inspecteur en environnement a demandé une collaboration à Madame Ariane Orjikh, biologiste et directrice-générale de Memphrémagog Conservation Inc.;

ATTENDU QUE le prix soumis est de 825\$ pour la recherche et rédaction ainsi que la révision du rapport;

Il est proposé Constance Ramacieri

Appuyé par Andrew Phaneuf

Il est résolu

QUE le conseil mandate Mme Ariane Orjikh de Memphrémagog Conservation Inc. afin de collaborer avec la municipalité pour la rédaction du rapport;

QUE le montant de la dépense soit attribuée au poste budgétaire no. 02 47000 420.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

25-05-974

9.1 Octroi de contrat – Projet de drainage de fondation sur le chemin Tomifobia

ATTENDU QUE le responsable des travaux publics désire mettre en place un projet pilote de drainage afin d'atténuer les vents de bœufs sur le chemin Tomifobia qui revient à chaque année, surtout en période de dégel;

ATTENDU QUE ce projet pilote a pour but de trouver des solutions aux problèmes causés aux chemins par les changements climatiques;

ATTENDU QUE le projet soumis prévoit des matériaux granulaires, des membranes géotextiles et de la machinerie;

ATTENDU QUE les prix soumis pour le projet sont d'environ 67 183\$ plus taxes, incluant un 10% pour les imprévus;

Il est proposé Constance Ramacieri

Appuyé par Andrew Phaneuf

Il est résolu

QUE le conseil autorise le responsable des travaux publics à effectuer les travaux sur le chemin Tomifobia, à raison de 67 183\$ plus taxes;

QUE le conseil autorise l'installation de deux pancartes au début de l'emplacement et la fin où les travaux se termineront;

QUE le montant de la dépense soit attribuée au poste budgétaire no. 02 32017 521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-05-975

9.2 Travaux pour infiltration d'eau à la Mairie

ATTENDU QU'il y a eu de l'infiltration d'eau à la mairie;

ATTENDU QUE le conseil veut préserver cet immeuble en bon état;

ATTENDU QUE l'administration a reçu une soumission, afin de réparer les dégâts à la suite d'infiltration d'eau, de la compagnie Construction rénovation Éric Houle, au montant de 12 255\$ plus taxes;

***Il est proposé Brian Wharry
Appuyé par William Marsden
Il est résolu***

QUE le conseil mandate la compagnie Construction rénovation Éric Houle pour réparer l'infiltration d'eau à la Mairie, au montant de 12 255.00\$ plus taxes selon l'offre du 31 mars 2025;

QUE le montant de la dépense soit attribuée au poste budgétaire no. 02 19000 522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

25-05-976

10.1 Approbation des comptes payés et à payer

***Il est proposé Constance Ramacieri
Appuyé par Andrew Phaneuf
Il est résolu***

QUE le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis/payés pour le mois d'avril, et autorise le directeur général à payer du fonds général les comptes fournisseurs pour le mois d'avril conformément à la liste approuvée;

Total des comptes payés : 243 081.96 \$
Total des comptes à payer : 3 272.01 \$

QUE le conseil approuve la liste des salaires pour le mois d'avril 2025, pour un montant de 59 064.23\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Rapports des délégations de pouvoir

Les rapports des délégations de pouvoir du directeur général, du responsable de la voirie et des infrastructures et du chef pompier, pour le mois d'avril, sont déposés auprès des membres du conseil.

Rapport du directeur général	237.70 \$
Rapport du responsable de la voirie et infrastructures	10 569.27 \$

25-05-977

10.3 Inscription au congrès de la FQM

ATTENDU QUE le congrès de la Fédération Québécoise des Municipalité se tiendra du 25 au 27 septembre 2025;

ATTENDU QUE la conseillère Madame Johanne Fradette s'est désistée;

ATTENDU QUE Madame Nancy Vanasse a montré son intérêt à participer à ce congrès;

Il est proposé par Andrew Phaneuf

Appuyé par William Marsden

Il est résolu

QUE le conseil autorise l'inscription au congrès de la FQM 2025 de cette participante au coût maximal de 1 100\$ par inscription plus les taxes applicables;

QUE les frais de déplacements, de repas, d'hébergement et de stationnement soient remboursés uniquement sur présentation de pièce justificatives et en respect du manuel de l'employé/élu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-05-978

10.4 Inscription au congrès de la Fédération canadienne des municipalités

ATTENDU QUE le congrès de la Fédération canadiennes des municipalités se tiendra du 29 mai au 1^{er} juin;

ATTENDU QUE la conseillère Madame Constance Ramacieri a montré son intérêt à participer à ce congrès;

Il est proposé par Bryan Wharry

Appuyé par Andrew Phaneuf

Il est résolu

QUE le conseil autorise l'inscription au congrès de la FCM 2025 de cette participante au coût maximal de 1 295\$ par inscription plus les taxes applicables;

QUE les frais de déplacements, de repas, d'hébergement et de stationnement soient remboursés uniquement sur présentation de pièce justificatives et en respect du manuel de l'employé/élu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-05-979

10.5 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBTQ, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Il est proposé par Constance Ramacieri

Appuyé par William Marsden

Il est résolu

DE proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

25-05-980

10.6 Octroi de dons

ATTENDU QUE le conseil désire statuer sur les différentes demandes de dons reçues;

ATTENDU QUE le comité d'administration a procédé à l'analyse des demandes et a transmis ses recommandations au conseil;

Il est proposé par Constance Ramacieri

Appuyé par Andrew Phaneuf

Il est résolu

QUE le conseil accorde les montants suivants aux organismes ayant fait une demande, ci-dessous décrits, pour l'année 2025;

Cercle des fermières.....	200 \$
Banque alimentaire Memphrémagog.....	1 000 \$
Société de conservation du Lac Lovering.....	3 500 \$
Memphrémagog Conservation Inc.	3 500 \$
Sentier Nature Tomifobia.....	600 \$

QUE le montant des dépenses soit attribuée à même le poste budgétaire no 02 19000 996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-05-981

10.7 Achat d'un arbre en l'honneur de Madame Gaétane Gaudreau Langlois

ATTENDU QUE Madame Gaétane Gaudreau Langlois est décédée lors du présent mandat à titre de conseillère;

ATTENDU QUE Madame Gaudreau Langlois avait à cœur le service d'incendie de la municipalité;

ATTENDU QU'elle préférerait attendre que la caserne soit terminée afin de s'y rendre;

ATTENDU QU'elle n'a jamais eu la chance de la visiter avant son départ;

Il est proposé par Constance Ramacieri

Appuyé par William Marsden

Il est résolu

QUE le conseil plante un arbre au coût d'environ 400\$, plus les taxes applicables en son honneur sur le terrain de la caserne, soit le 394 chemin Remick;

QU'une cérémonie soit tenue en son honneur et que famille et amis soient invités lors de la fête des voisins qui aura lieu le 7 juin prochain;

QUE le montant des dépenses soit attribuée à même le poste budgétaire no 02 19000 996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-05-982

10.8 Nomination d'un représentant pour les ventes pour taxes 2025

ATTENDU QUE la municipalité, par sa résolution no 25-03-930 adoptée lors de la séance du 3 mars 2025, a transmis au bureau de la MRC Memphrémagog, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défauts de payer les taxes municipales afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal;

ATTENDU QUE la vente pour défaut de paiement de taxes aura lieu au bureau de la MRC de Memphrémagog le 12 juin 2025;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1038 du Code municipal, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le conseil;

Il est proposé par Constance Ramacieri

Appuyé par William Marsden

Il est résolu

QUE le conseil autorise le directeur général et secrétaire trésorier ou, en son absence, le maire, M. Pierre Martineau, à enchérir, pour et au nom de la Municipalité, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du 12 juin 2025, jusqu'à un montant maximal équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalité et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la Municipalité, tout immeuble de son territoire mis en vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-05-983

10.9 Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

ATTENDU QUE le congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) se tiendra les 18,19 et 20 juin 2025 à Québec;

ATTENDU QUE le directeur-général a démontré son intérêt à y participer;

Il est proposé par Andrew Phaneuf

Appuyé par Brian Wharry

Il est résolu

QUE le Conseil autorise l'inscription au congrès 2025 de l'ADMQ du directeur général, Monsieur Sébastien Croteau, au montant de 585\$ taxes en sus;

QUE toutes les dépenses reliées à l'hébergement, les repas, stationnement et frais de déplacement soient remboursés sous réserves des pièces justificatives et en conformité avec le manuel de l'employé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-05-984

10.10 Tarification du personnel électoral pour les élections du 2 novembre 2025

ATTENDU QUE les élections générales municipales auront lieu le 2 novembre prochain;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (ci-après nommée Loi), le conseil municipal peut établir un tarif de rémunération plus élevé que celui énoncé dans le *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux* (ci-après nommé Règlement);

ATTENDU QUE le président d'élection et du référendum ont proposé au conseil des tarifs après avoir comparé ceux de d'autres municipalités environnantes et de population similaire;

***Il est proposé par Constance Ramacieri
Appuyé par Andrew Phaneuf
Et résolu***

QUE le conseil accorde les tarifications suivantes pour le personnel électoral en vue des élections générales municipales du 2 novembre prochain:

Président d'élection/référendum	1 807.42\$/jour
Secrétaire d'élection/référendum	1 355.56\$/jour
Adjoint au président d'élection	903.71\$/jour
Scrutateur	22.48\$/heure
Secrétaire du bureau de vote	21.57\$/heure
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre	25.16\$/heure
Membre d'une commission de révision	25.16\$/heure
Secrétaire d'une commission de révision:	25.16\$/heure
Agent réviseur d'une commission de révision:	25.16\$/heure
Membre d'une table de vérification de l'identité des électeurs	21.57\$/heure
Pour assister à une séance de formation	21.57\$/heure

QUE le conseil prévoit qu'en cas d'élection par acclamation, seront déduites de la tarification pour le président d'élection les montants suivants:

- un montant de 500 \$ pour la journée du scrutin;
- un montant de 335 \$ pour la journée du vote par anticipation.

QUE le montant des dépenses pour les élections de 2025 soit attribué à même le poste budgétaire no 02 14000 141.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-05-985

10.11 Désignation des signataires autorisés à signer au compte bancaire et les effets bancaires

ATTENDU QUE la municipalité se doit de mettre à jour les personnes qui sont autorisées à signer les chèques pour la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité a embauché Madame Nhora Stephany Leon Villamizar à titre de trésorière adjointe des finances;

ATTENDU QUE monsieur le maire Pierre Martineau, et en son absence la mairesse suppléante madame Constance Ramacieri sont déjà autorisés à signer ainsi que madame Nancy Vanasse, directrice-générale adjointe et monsieur Sébastien Croteau, directeur-général;

***Il est proposé par Brian Wharry
Appuyé par William Marsden
Il est résolu***

QUE madame Nhora Stephany Leon Villamizar, nouvelle employé au sein de la municipalité en tant trésorière adjointe des finances soit mandaté pour signer tous les documents afférents pour et au nom de la Municipalité du Canton de Stanstead, incluant la signature des chèques (à signer au compte bancaire et les effets bancaires);

QUE les documents/chèques soient toujours signés par un élu et une personne de l'administration (employé), jamais deux élus ou deux employés pour un même document/chèque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. HYGIÈNE DU MILIEU

25-05-986

11.1 Déclaration et entente relatives au transfert d'actifs visant les contenants de collecte des matières recyclables

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog et Éco Entreprises Québec (« **ÉEQ** ») ont conclu une entente de partenariat encadrant les services de collecte et de transport des matières recyclables ainsi que les activités d'information, de sensibilisation, d'éducation et de première ligne qui s'y rapportent (l'« **Entente** »);

ATTENDU QU'avant le 1^{er} janvier 2025, les municipalités situées sur le territoire de la MRC étaient responsables de l'achat, de la sélection des fournisseurs et de la livraison des nouveaux bacs roulants et des pièces de rechange, de même que des services de réparation, de remplacement et de distribution des bacs roulants;

ATTENDU QUE depuis le 1^{er} janvier 2025, les coûts pour l'achat et les services de réparation, de remplacement et de distribution des bacs roulants pour les clientèles prévues par le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (C Q-2, r. 46.01) (le « **Règlement** ») sont à la charge d'ÉEQ;

ATTENDU QUE la MRC a convenu avec la municipalité et d'autres municipalités situées sur son territoire (les « **Municipalités parties** ») une entente intermunicipale relative à la gestion des matières recyclables;

ATTENDU QU'ÉEQ demande à la MRC de transférer la propriété des bacs roulants de 240 L, 360 L et de tout autre format ayant fait l'objet d'une dérogation autorisée par ÉEQ ainsi que leurs pièces de rechange, détenues en inventaire par les Municipalités parties (les « **Actifs** ») à ÉEQ, en contrepartie d'un paiement d'ÉEQ, calculé sur la base des montants payés par le propriétaire des Actifs, selon les pièces justificatives soumises;

ATTENDU QUE la MRC n'est pas propriétaire des Actifs visés par le projet d'entente soumis par ÉEQ et conséquemment n'est pas en mesure de faire les déclarations requises par ÉEQ ni d'autoriser le transfert des Actifs visés;

ATTENDU QUE les sommes versées par ÉEQ à la MRC suivant le transfert des Actifs appartenant à la municipalité seront remises à la municipalité;

***Il est proposé par Brian Wharry
Appuyé par Andrew Phaneuf
Et résolu***

DE CONFIRMER que les Actifs mentionnés au préambule de la présente résolution ne font l'objet d'aucune hypothèque privilège, gage, saisie ou autre charge ou droit réel opposable à ÉEQ par un tiers et ne sont soumis à aucun litige, revendication ou procédure judiciaire pouvant affecter leur propriété;

DE FOURNIR à la MRC les documents requis par ÉEQ afin de donner suite à l'entente de transfert des actifs, notamment, les factures du fournisseur confirmant le prix d'achat des bacs et des pièces de rechange visés par la présente résolution de même que l'inventaire des Actifs détenus par la municipalité;

D'APPROUVER la « Déclaration MRC de représentations et garanties relatives au transfert d'actifs visant les contenants de collecte » jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

D'AUTORISER la MRC à signer, pour et au nom de la municipalité, la déclaration et à procéder au transfert d'Actifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

25-05-987

12.1 Achat d'un déshumidificateur pour la caserne

ATTENDU QU'il y a absence de déshumidificateur à la caserne;

ATTENDU QUE le responsable des travaux publics a demandé des soumissions à 2 entreprises de la région;

ATTENDU QUE les prix soumis sont :

- Le Prohon33 100.00\$
- GNR Corbus69 900.00\$

ATTENDU QU'après vérification avec un spécialiste des services d'incendies, il s'avère que l'unité de GNR Corbus est plus appropriée pour la caserne;

***Il est proposé par Constance Ramacieri
Appuyé par William Marsden
Il est résolu***

QUE le conseil octroi l'achat et l'installation d'un déshumidificateur de la compagnie GNR Corbus, au montant de 69 900.00\$ plus taxes selon l'offre daté du 14 mars dernier;

QUE le montant des dépenses soit attribuée à même le poste budgétaire no 02 22000 641.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Règlement numéro 485-2025 intitulé « Règlement amendant le règlement uniformisé RU-2024-01 concernant la sécurité, la paix et l'ordre - Avis de motion et dépôt

Le conseiller Brian Wharry donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le no. 485-2025 intitulé : Règlement

amendant le règlement uniformisé RU-2024-01 concernant la sécurité, la paix et l'ordre;

Le dépôt du projet de règlement est effectué. Celui-ci sera disponible sous peu pour consultation;

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet de règlement au plus tard trois jours avant la séance et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. LOISIRS ET CULTURE

25-05-988

13.1 Embauche de sauveteurs

ATTENDU QUE la municipalité a un quai de baignade à Georgeville;

ATTENDU QUE l'an dernier, nous avons embauché deux sauveteurs et que l'administration est très satisfaite des services rendus;

ATTENDU QUE ces deux sauveteurs ont démontrés leur intérêt à revenir cette année à la plage de Georgeville;

Il est proposé par Constance Ramacieri

Appuyé par Andrew Phaneuf

Il est résolu

QUE le Conseil embauche Mme Émilie Simon et M. Julian Simon à titre de surveillants-sauveteurs pour la plage de Georgeville pour l'été 2025;

QUE le salaire de l'an passé soit majoré de l'indexation de 1.6%, tel qu'indiqué dans la résolution no. 24-12-860;

QUE la dépense est attribuée à même le poste budgétaire no 02 70141 141.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-05-989

13.2 Octroi d'un budget pour l'organisation de la Fête nationale

Il est proposé par Constance Ramacieri

Appuyé par William Marsden

Il est résolu

QUE le conseil accorde un budget de 11 025\$ à l'agente de développement communautaire, pour les dépenses engendrées dans le cadre de la fête nationale qui aura lieu le 23 juin prochain;

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 70290 494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-05-990

13.3 Achat de quais pour la zone de baignade à Georgeville

ATTENDU QUE les quais de la zone de baignade à Georgeville ont été détruits à la suite d'une tempête l'an dernier;

ATTENDU QUE les quais doivent être remplacés afin d'accueillir les baigneurs;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission de Candock au montant de 8 484.18\$ plus taxes, incluant la livraison;

***Il est proposé Constance Ramacieri
Appuyé par William Marsden
Il est résolu***

QUE la municipalité accepte l'offre de Candock au montant mentionné ci-haut selon la proposition datée du 2 novembre 2024;

QUE le montant de la dépense soit attribuée au poste budgétaire no. 02 70141 641.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. VARIA

15. FAITS SAILLANTS DES CONSEILLERS

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

25-05-991

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par la conseillère Constance Ramacieri, il est 20h04.

M. Pierre Martineau
Maire

M. Sébastien Croteau
Directeur général et greffier-trésorier